

DELIBERATION DU BUREAU Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 13

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 7- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que Tulle agglo a souscrit un contrat avec la CNP pour couvrir les risques accident du travail et décès des agents CNRACL,

Considérant que dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze peut en assurer la gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) demande au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel, selon les modalités pratiques et financières décrites par convention ;

2°) autorise le Président à signer la convention de gestion qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat CNP et dans la limite d'une durée de 6 ans.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

